COLLEGE LE SEMNOZ-RESTAURATION SCOLAIRE DEMANDE DE REMISE D'ORDRE Année scolaire 2024-2025

Une remise d'ordre sur le montant des frais trimestriels du service de restauration peut être accordée sur demande expresse des représentants légaux d'un élève au titre des motifs suivants :

- * pour raison médicale imprévisible, d'une durée supérieure à 2 jours ouvrés consécutifs : sur présentation d'un certificat médical. La remise prendra effet à partir du 3^{ème} jour d'absence au restaurant scolaire en fonction du forfait de l'élève.
- * en cas d'hospitalisation programmée : déduction de l'absence dès le 1^{er} jour, si celle-ci a été communiquée à l'établissement 10 jours avant.
- * pour jeûne rituel (sur une période déterminée et continue) : remise d'ordre de la durée totale d'absence, sous réserve que la demande de la famille soit communiquée à l'établissement 10 jours avant.

Dans ce cas, les élèves ne seront pas accueillis au collège sur le temps de la pause méridienne.

PARTIE A REMPLIR PAR LE RESPONSABLE LEGAL

Je soussigné(e)	
demeurant	
responsable légal de l'élève	
scolarisé en classe de	
sollicite une remise d'ordre en la faveur de ce dernier car celui-ci n'a pas fréquenté / ne fréquentera pas ⁽¹⁾ le se de restauration de son établissement scolaire du / / 202 au / / 202 inclus en raison : O d'une absence pour maladie prolongée (joindre un certificat médical) (1) O d'un autre motif indiqué ci-dessus. Préciser : En fournissant les dates et le motif de l'absence de mon enfant, je consens à ce que les données contenues of présent formulaire et susceptibles de constituer des données sensibles au sens de l'article 9 du règlement géné protection des données soient traitées à des fins de remise d'ordre.	dans le
Fait à, le / 202	
Signature du responsable légal :	
(1) Rayez la mention inutile	
PARTIE A REMPLIR PAR L'ADMINISTRATION	
Considérant les éléments ci-dessus, une remise d'ordre pour la période susmentionnée est accordée.	

Signature et cachet du chef d'établissement :

Fait le / / 202....